

# Le travail à domicile au Canada

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 18 janvier 2024

---

La pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse considérable du travail à domicile au Canada. Cette augmentation pourrait avoir des répercussions importantes sur de nombreux aspects de l'économie et de la société, comme le marché du logement, la location de locaux à bureaux et l'activité économique dans les centres-villes, la productivité, la croissance des salaires, le roulement des travailleurs, la conciliation travail-famille, la garde des enfants, le navettage, le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre. Un nouveau communiqué intitulé « [De la recherche aux connaissances : le travail à domicile au Canada](#) » permet d'examiner certaines de ces répercussions.

## **Après avoir augmenté pour atteindre environ 40 % en avril 2020, le pourcentage de Canadiens travaillant la plupart de leurs heures à domicile au cours d'une semaine donnée a reculé pour s'établir à 20 % en novembre 2023**

En avril 2020, Statistique Canada a ajouté des questions à l'Enquête sur la population active (EPA) qui visent à estimer le nombre et le pourcentage de Canadiens travaillant la plupart de leurs heures à domicile et à déterminer leur lieu de travail habituel. Les données de l'EPA montrent qu'après avoir augmenté pour atteindre environ 40 % en avril 2020 et avoir diminué pour s'établir à près de 30 % en janvier 2022, le pourcentage de Canadiens travaillant la plupart de leurs heures à domicile pendant la semaine de référence de l'EPA a reculé pour se chiffrer à environ 20 % en novembre 2023. À titre de comparaison, approximativement 7 % des Canadiens ont travaillé la plupart de leurs heures à domicile en mai 2016.

## **Les préférences diversifiées des employés peuvent représenter un défi pour les employeurs**

Parmi l'ensemble des employés travaillant habituellement à domicile, près de 1 employé sur 4 travaillerait idéalement une plus grande proportion de ses heures de travail à domicile qu'il ne l'a fait au cours de la semaine de référence du mois d'août 2023. En revanche, environ 1 employé sur 8 travaillerait idéalement une plus petite proportion de ses heures de travail à domicile qu'il ne l'a fait au cours de cette semaine de référence. Répondre aux préférences diversifiées des employés représente l'un des défis des employeurs qui souhaitent permettre le travail à domicile.

## **La hausse du travail à domicile a entraîné une baisse de l'utilisation des transports en commun, exerçant des pressions financières sur les réseaux de transport urbains**

La croissance du travail à domicile provoquée par la pandémie a directement contribué à une baisse de l'utilisation du transport en commun en raison de la réduction du nombre de déplacements effectués par les anciens navetteurs qui ont commencé à travailler partiellement ou exclusivement à domicile. Alors que le taux de travail à domicile a augmenté pour passer d'environ 7 % en janvier 2020 à environ 40 % en avril 2020 et que des décrets ordonnant de rester à domicile ont été adoptés, le nombre de déplacements de passagers dans les réseaux de transport urbains a diminué pour passer de 163,9 millions à 25,7 millions au cours de la même période.

La progression du travail à domicile pourrait aussi avoir fait reculer l'utilisation du transport en commun indirectement en entraînant une baisse du temps de navettage et de la circulation routière, ce qui a incité certaines personnes ne travaillant pas à domicile à délaisser le transport en commun pour se déplacer en voiture.

## **L'augmentation du travail à domicile a probablement réduit les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport**

Une étude récente de Statistique Canada a permis d'estimer que si tous les Canadiens dont le travail pouvait être effectué à domicile en 2015 et qui ont travaillé sur place cette année-là avaient commencé à travailler exclusivement à domicile, les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport auraient pu diminuer de 9,5 mégatonnes d'équivalent dioxyde de carbone par année. Cela représente 12 % des émissions directes de gaz à effet de serre des ménages attribuables au transport en 2015.



---

Comme les Canadiens ne travaillent pas tous exclusivement à domicile à l'heure actuelle, la diminution des émissions directes de gaz à effet de serre provenant du transport des ménages, provoquée par la hausse du travail à domicile observée de mai 2016 à mai 2023, est vraisemblablement inférieure à 12 % sur une base annuelle.

### Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Le produit intitulé « [De la recherche aux connaissances : le travail à domicile au Canada](#) » est maintenant accessible dans le cadre de la série *Une série de présentations de Statistique Canada sur l'économie, l'environnement et la société (11-631-X)*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).